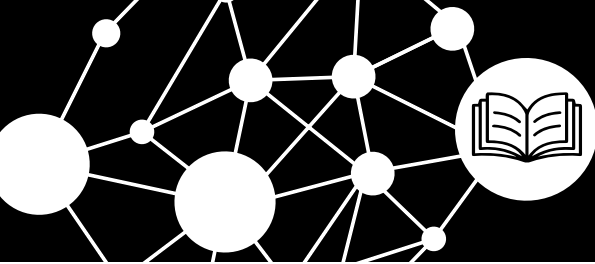




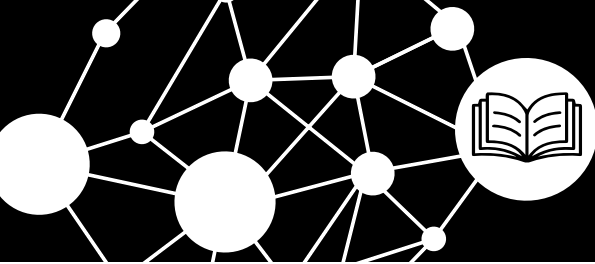
Le Québec *en changement*

> Cahier des résolutions



> Table des matières

Introduction	3
1. Efficacité et innovation	4
1.1 Identité numérique	4
1.2 Automatisation dans la fonction publique	5
1.3 Outils numériques dans le réseau de la santé	6
1.4 Accès aux soins de santé mentale	7
1.5 Développement et balisage de l'IA	8
1.6 Réduction du fardeau administratif des Québécois	9
1.7 Plan national de cybersécurité	10
2. Protéger les jeunes	11
2.1 Majorité numérique et accès aux sites pour personnes majeures	11
2.2 Utilisation des écrans dans les écoles	12
2.3 Droit à l'image des mineurs	13
2.4 Dépendance aux écrans chez les jeunes	14
2.5 Offre de cours en présentiel dans les universités	15
3. Accompagner les Québécois dans la transition numérique	16
3.1 Littératie numérique des clientèles vulnérables	16
3.2 Accompagnement des clientèles vulnérables	17
3.3 Réglementation de l'IA	18
3.4 Lutte à la cybercriminalité	19
3.5 Revente illégale de billets	20
4. La différence québécoise en ligne	21
4.1 Souveraineté culturelle et numérique du Québec	21
4.2 Découvrabilité des contenus culturels québécois	22
4.3 Contenus culturels québécois sur les plateformes numériques	23
4.4 Médias locaux et régionaux	24



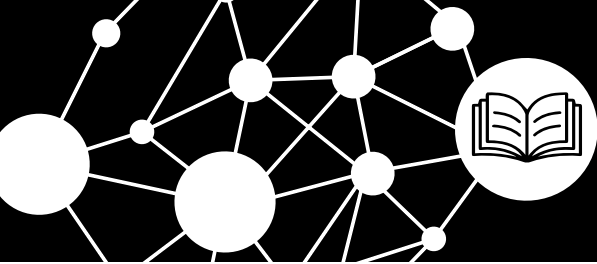
> Introduction

L'intelligence artificielle (IA) a fait couler beaucoup d'encre dans les dernières années, pour le meilleur et pour le pire. Cette nouvelle technologie et ses applications concrètes offrent des occasions exceptionnelles pour rendre le Québec plus prospère et plus efficace. Inversement, l'IA risque de bouleverser notre quotidien, et d'engendrer des effets secondaires inattendus, contre lesquels nous devons mieux nous protéger.

Étroitement liées au développement rapide de l'IA, les plateformes numériques comme les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) sont dotées d'algorithmes, de séries d'opérations mathématiques qui visent à résoudre des problèmes et répondre à des questions complexes. De plus en plus autonomes et capables de s'auto-perfectionner au fil du temps, les algorithmes cumulent automatiquement des données sur les activités de navigation de leurs utilisateurs. Ils peuvent ainsi filtrer, classer, associer, recommander, voire produire de l'information en fonction du profil des utilisateurs ou du contexte de leurs interactions. L'utilisation des algorithmes se répand partout : des réseaux sociaux aux compagnies d'assurance, en passant par les moteurs de recherche, les sites de vente en ligne et les sociétés d'État.

Omniprésents dans notre quotidien depuis une dizaine d'années, les réseaux sociaux nous permettent de communiquer, de suivre l'actualité et d'échanger sur des sujets variés. Leur surutilisation peut néanmoins entraîner des conséquences négatives, particulièrement sur la santé mentale des enfants et des adolescents.

L'avenir du numérique au Québec est très prometteur, mais il comprend tout de même des risques. C'est pourquoi nous devons poser un regard nuancé sur l'IA, les algorithmes et les réseaux sociaux, afin d'en retirer le maximum tout en contrôlant les risques qu'ils impliquent.



1. Efficacité et innovation

1.1 Identité numérique

Pendant trop longtemps, la transition numérique de l'État québécois a été mise en suspens et trop peu d'efforts ont été investis pour moderniser nos services publics. Depuis son élection, le gouvernement de la CAQ prend cette situation très au sérieux, comme en atteste la création du ministère de la Cybersécurité et du Numérique en 2021.

[L'identité numérique](#) est un chantier prioritaire afin d'offrir aux Québécois un accès plus simple et plus sécuritaire aux services gouvernementaux. Avec celle-ci, les utilisateurs auront un identifiant personnel et unique, privé, sécuritaire et facultatif qui leur permettra de se connecter en ligne pour bénéficier des services du gouvernement du Québec.

En offrant une manière unique de vérifier l'identité des Québécois en ligne, ce cadre permettra aussi de limiter le nombre de renseignements personnels partagés, de mieux gérer les données personnelles des citoyens et de baisser le risque de fraude et de vol d'identité grâce à des processus mieux sécurisés. Ce grand virage est une base nécessaire de la transition numérique du gouvernement québécois.

Proposition 1.1:

La Coalition Avenir Québec propose que tous les citoyens du Québec disposent d'une identité numérique sécuritaire et simple d'utilisation.

Proposée par le CAL de Lévis, Brome-Missisquoi, Beauce-Sud, Jean-Talon, Lavolette–Saint-Maurice, amendée par la Commission politique

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

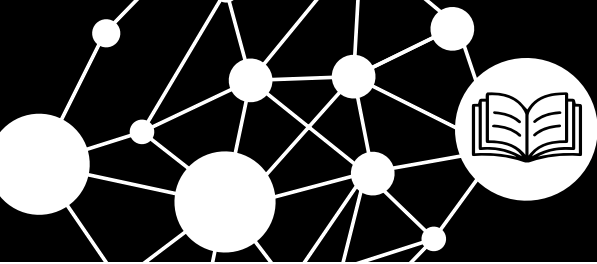
.....

.....

.....

.....

.....



1.2 Automatisation dans la fonction publique

L'intelligence artificielle (IA) offre de nouvelles possibilités d'environnements de travail et de prestations de services plus efficaces. Elle permet d'automatiser des tâches, notamment simples et répétitives, qui devaient auparavant être réalisées par des humains. Avec cette nouveauté, les employés pourront se concentrer sur des tâches plus complexes. Il s'agit d'une opportunité exceptionnelle pour la fonction publique québécoise.

[Le gouvernement du Québec](#) a déjà commencé à tester l'IA afin de rendre ses processus plus efficaces, notamment pour guider les usagers sur le site de Données Québec, pour valider la facturation de certains fournisseurs de l'État et pour inscrire de nouveaux employés de l'État à leur régime d'assurance collective. Ces usages ne sont qu'un aperçu de ce qu'il sera possible de faire à l'avenir. Il sera possible de faire plus avec moins.

L'automatisation de certains processus dans la fonction publique constitue un chantier d'avenir pour que les Québécois en aient plus pour leur argent, et que les employés de l'État puissent se délester de tâches simples et répétitives pour se consacrer à des tâches plus complexes, qui nécessitent l'intelligence humaine.

Proposition 1.2:

La Coalition Avenir Québec propose que le gouvernement du Québec accentue son virage vers l'automatisation en intégrant l'IA pour une administration publique plus performante et la mise en œuvre de sa transformation numérique.

Proposée par le CAL de Sherbrooke, Bertrand, Lavolette–Saint-Maurice, La Pinière, Chauveau et Laporte, amendée par la Commission politique

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

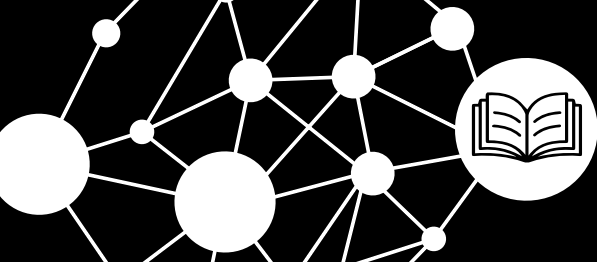
.....

.....

.....

.....

.....



1.3 Outils numériques dans le réseau de la santé

Comme de nombreux secteurs, le réseau de la santé a tout à gagner à effectuer la transition numérique. Les contraintes posées par la pandémie ont notamment permis le développement de la télémédecine, qui permet aux Québécois de consulter des professionnels sans se déplacer dans des établissements de santé. Cette innovation est largement appréciée et constitue un exemple des possibilités qu’offre l’utilisation des outils numériques pour un réseau de la santé plus efficace.

Alors que des technologies vétustes comme le fax sont encore utilisées en santé, il y a de grands gains en efficacité à faire avec le virage numérique. Par exemple, un [Dossier santé numérique](#) pour tous les Québécois permettra aux professionnels et aux patients d’accéder en tout temps à leur historique médical, ce qui épargnera du temps et de la paperasse à tous.

Alors que le réseau de la santé fait face à un manque de personnel, les outils numériques ont le potentiel de libérer du temps aux professionnels afin de leur permettre de passer plus de temps avec les patients et moins de temps à accomplir des tâches administratives.

Proposition 1.3:

La Coalition Avenir Québec propose d’améliorer l’efficacité, la rapidité et la précision dans le réseau de la santé par une utilisation accrue des outils numériques.

Proposée par le CAL de Verchères, Abitibi-Ouest, La Peltrie, Rousseau, Montarville, Trois-Rivières, Chauveau, La Prairie, Deux-Montagnes, Pointe-aux-Trembles, Bertrand et Huntingdon, amendée par la Commission politique

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

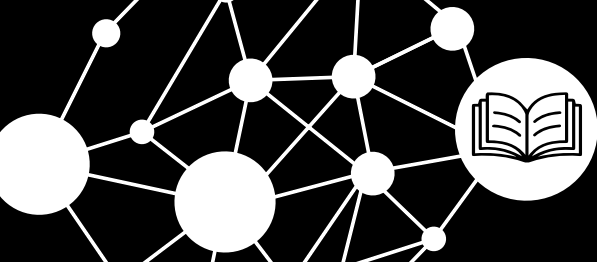
.....

.....

.....

.....

.....



1.4 Accès aux soins de santé mentale

La généralisation de l'accès à la télémédecine qu'a permis la pandémie ouvre des possibilités intéressantes du côté de la santé mentale, qui est considérée comme [l'un des domaines](#) où les téléconsultations sont les plus adaptées. Alors que les besoins augmentent depuis plusieurs années, notamment chez les jeunes, la téléconsultation apparaît comme une solution porteuse pour améliorer l'accès aux ressources, notamment dans les régions éloignées où les effectifs sont moins importants.

Certaines initiatives sont déjà mises en place par le [Réseau québécois de la télésanté](#) pour les personnes ayant besoin de services en santé mentale, et elles sont appelées à aller plus loin dans les prochaines années. Le Québec et les patients ont tout à gagner d'un plus large déploiement de la téléconsultation dans le domaine de la santé mentale.

Proposition 1.4 :

La Coalition Avenir Québec propose d'améliorer l'accès aux soins de santé mentale et préventifs en favorisant l'accès à la téléconsultation et en encourageant son déploiement.

Proposée par la Commission de la Relève de la CAQ,
amendée par la Commission politique

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

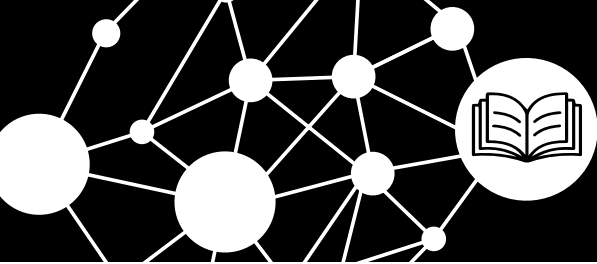
.....

.....

.....

.....

.....



1.5 Développement et balisage de l'IA

Les opportunités qu'offre l'IA sont multiples et indéniables, mais ses risques inquiètent également pour plusieurs raisons valables. La recherche scientifique et universitaire constitue un moyen privilégié de mieux connaître les possibilités et les limites de cette technologie, et le Québec tire admirablement son épingle du jeu à ce niveau. Avec plusieurs centres de recherche renommés, incubateurs et centres d'excellence en IA, le savoir québécois est reconnu à l'international et nous avons tout intérêt à renforcer notre soutien à la recherche et au développement dans ce domaine.

Cela dit, le soutien nécessaire ne dispense pas le Québec d'une réflexion critique sur les dangers réels que porte l'IA, notamment en matière de discrimination, de désinformation et de données personnelles. Des chercheurs renommés comme [Yoshua Bengio](#), un des pionniers de l'IA, appellent à légiférer pour mieux encadrer le développement de cette technologie et éviter ses usages nocifs. Un soutien renforcé à la recherche et l'innovation en IA doit donc se combiner avec des balises claires pour en assurer un développement responsable.

Proposition 1.5:

La Coalition Avenir Québec propose de renforcer son soutien à la recherche et l'innovation en matière d'IA en balisant ses usages.

Proposée par le CAL de Pointe-aux-Trembles, Laurier-Dorion, Verchères, Abitibi-Ouest, La Peltrie, Deux-Montagnes, Bertrand, Sainte-Marie-Saint-Jacques, Châteauguay, Gatineau, Marie-Victorin et Huntingdon, amendée par la Commission politique

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

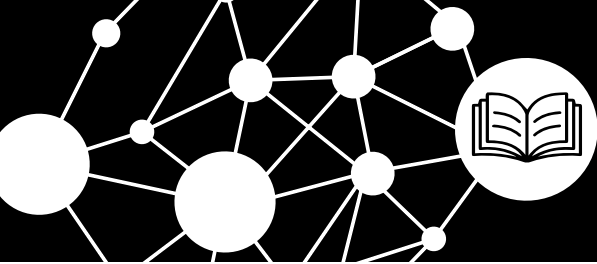
.....

.....

.....

.....

.....



1.6 Réduction du fardeau administratif des Québécois

Les possibilités ouvertes par l'IA en matière d'efficacité de l'État sont nombreuses et ont été abordées plus haut. Alors que le Québec s'engage dans la transition numérique, celle-ci ne doit pas seulement offrir des économies de temps, d'énergie et de personnel à l'interne : elle doit se répercuter sur les interactions que les Québécois ont avec l'État.

Trop souvent, les citoyens et les entreprises font face à des délais importants et à un fardeau administratif déraisonnable, qui complique leurs relations avec les services gouvernementaux. Le gouvernement de la CAQ a agi en ce sens, en accélérant le [principe du «un pour un»](#), afin que les ministères retirent immédiatement une formalité administrative dès qu'ils en adoptent une nouvelle.

La transition numérique et l'IA constituent une opportunité supplémentaire de faire plus pour simplifier les relations des Québécois avec l'État et l'allègement du fardeau réglementaire doit être une priorité dans ce virage.

Proposition 1.6 :

La Coalition Avenir Québec propose d'employer l'IA dans le but de réduire les délais et le fardeau administratifs des entreprises et des citoyens dans leurs interactions avec l'État, tout en garantissant le droit à l'accès à une aide humaine.

Proposée par la Commission de la Relève de la CAQ et du CAL de Bertrand, amendée par le CAL de Trois-Rivières

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

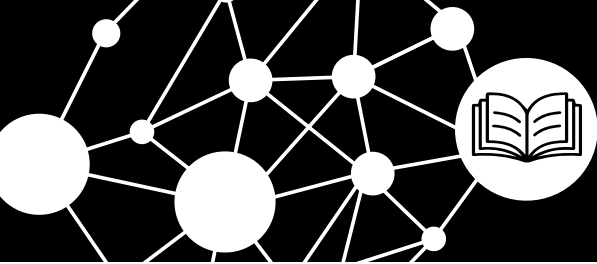
.....

.....

.....

.....

.....



1.7 Plan national de cybersécurité

Alors que de plus en plus d'entreprises et de gouvernements avancent dans la transition numérique, des risques propres à celle-ci gagnent en importance, notamment par rapport aux fuites de données confidentielles. La [fuite chez Desjardins](#) en 2019, qui a touché jusqu'à 4,2 millions de Québécois, nous a fait collectivement prendre conscience de ce risque de plus en plus présent aujourd'hui. Lorsque les données personnelles de citoyens sont exposées, ils sont vulnérables à des vols d'identité et des pertes financières entre autres. Les organismes et entreprises qui hébergent les données des Québécois ont la responsabilité d'en garder la confidentialité.

Le gouvernement du Québec n'est pas à l'abri de ce genre d'incident et il devient d'autant plus important de s'en protéger alors que de plus en plus de services publics sont informatisés. Pour ce faire, le Québec doit se doter d'une stratégie nationale en matière de sécurité informatique qui soit à la hauteur des plus hauts standards mondiaux.

Proposition 1.7 :

La Coalition Avenir Québec propose que le gouvernement du Québec se dote d'un plan national de cybersécurité surpassant les plus hauts standards internationaux.

Proposée par la Commission politique

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

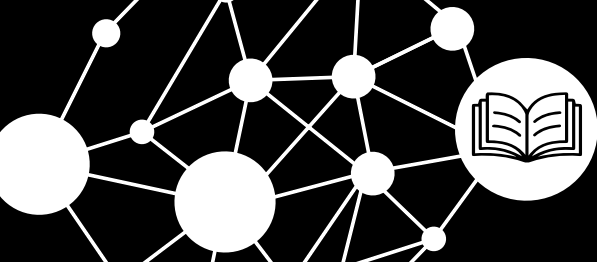
.....

.....

.....

.....

.....



2. Protéger les jeunes

2.1 Majorité numérique et accès aux sites pour personnes majeures

Depuis l'avènement de l'internet, l'approche privilégiée a été celle du laisser-faire. Or, nous sommes maintenant conscients des risques que pose l'absence d'encadrement du numérique, particulièrement chez les enfants et les adolescents.

Il est de plus en plus démontré que les réseaux sociaux comportent de nombreux [risques pour la santé mentale](#) des jeunes, en particulier les préadolescents entre 11 et 15 ans et les jeunes filles. Ils présentent aussi des risques au niveau de leur sécurité, les cas de [leurre](#), [d'extorsion](#) et d'influences dangereuses en ligne, tels que [l'incitation au suicide](#), faisant régulièrement les manchettes. D'autre part, les sites interdits aux mineurs, tels que les sites pornographiques, et les jeux de hasard, leur sont dans les faits accessibles en raison de l'absence d'une vérification rigoureuse de l'âge des utilisateurs au moment d'y accéder.

Une vérification rigoureuse de l'âge requis pour accéder aux médias sociaux, que des spécialistes recommandent de [fixer à 16 ans](#), et aux sites réservés aux personnes majeures préserverait les jeunes de risques importants et favoriserait leur sain développement. Plusieurs pays, dont la [France](#), ont déjà emboîté le pas et un [projet de loi](#) est actuellement à l'étude au Parlement canadien visant à rendre obligatoire la vérification formelle de l'âge sur les sites de pornographie.

Proposition 2.1:

La Coalition Avenir Québec propose de demander au gouvernement d'étudier en commission parlementaire l'instauration d'une majorité numérique pour les personnes mineures à un âge à être déterminé pour l'ouverture d'un compte sur les réseaux sociaux, ainsi qu'une vérification rigoureuse pour accéder aux sites réservés aux personnes majeures.

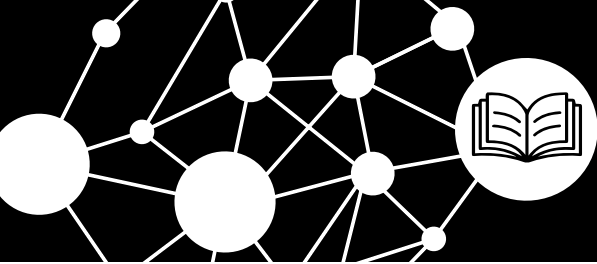
Proposée par la Commission de la Relève de la CAQ et le CAL de Sainte-Marie-Saint-Jacques, amendée par la Commission politique et les CAL de Trois-Rivières et Chapleau

Notes

.....

.....

.....



2.2 Utilisation des écrans dans les écoles

Les écrans sont de plus en plus [omniprésents](#) dans les écoles du Québec. Malgré l’interdiction récente des cellulaires en classe, on constate que les élèves se servent toujours de ces derniers dans les aires communes, ainsi que de leurs tablettes et de leurs ordinateurs en classe. De plus, les tableaux interactifs représentent un autre élément à cette liste déjà longue des écrans dans la vie scolaire des élèves.

Ce temps, passé sur les écrans, constitue un frein à la socialisation des jeunes, essentielle à leur bon développement, en particulier à l’adolescence. Présentement, on assiste à une [remise en question](#) du rôle bénéfique des écrans en classe, qui constitue souvent une source de distraction et nuit à la concentration. Il a aussi été démontré qu’une surexposition aux écrans en bas âge [nuit au développement](#) des enfants.

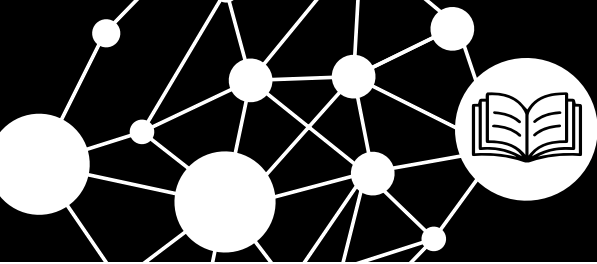
Limiter le temps d’écran à l’école à une utilisation pédagogique, tant en classe qu’à l’extérieur, représente un premier pas afin de réduire cette exposition grandissante et de favoriser la réussite éducative de tous les jeunes.

Proposition 2.2 :

La Coalition Avenir Québec propose d’encadrer l’utilisation et le temps d’usage quotidien des écrans dans les écoles afin que celle-ci soit de nature strictement pédagogique.

Proposée par la Commission de la Relève de la CAQ, Arthabaska et Lavolette–Saint-Maurice, amendée par la Commission politique

Notes.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



2.3 Droit à l'image des mineurs

Il n'existe actuellement aucune règle au Québec encadrant la publication de photos d'enfants sur internet. Contrairement aux adultes, les mineurs ne peuvent demander eux-mêmes à ce qu'une photo d'eux soit retirée ou encore donner leur consentement à ce qu'elle soit publiée. Ce sont leurs parents qui en ont la responsabilité.

La publication de ces photos, en apparence inoffensive, peut constituer un problème à long terme pour l'enfant concerné. En effet, une photo ou une vidéo peut difficilement être retirée une fois qu'elle a été publiée en ligne. De plus, avec la venue de l'IA et d'autres technologies, les images peuvent être reprises [à des fins illicites](#), notamment dans la production de pornographie juvénile.

Considérant ces risques, il devient incontournable d'empêcher une utilisation malveillante de l'image des enfants québécois et de protéger leur vie privée et leur réputation leur vie durant.

Proposition 2.3 :

La Coalition Avenir Québec propose de mettre en place des mesures pour protéger le droit à l'image, à la vie privée et à la réputation des mineurs en ligne au Québec.

Proposée par la Commission de la Relève de la CAQ, le CAL de Huntingdon et de Beauce-Sud, amendée par la Commission politique

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

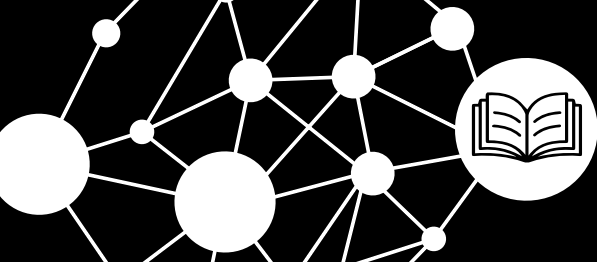
.....

.....

.....

.....

.....



2.4 Dépendance aux écrans chez les jeunes

Les conséquences d'une surexposition des jeunes aux écrans sont [bien établies](#). Que ce soit une dépendance aux réseaux sociaux ou aux jeux vidéos, les effets néfastes chez la jeune génération tels que la sédentarité, les problèmes de santé mentale, la réduction du sommeil et les troubles d'apprentissage sont manifestes.

Le gouvernement possède une [Stratégie sur l'utilisation des écrans et la santé des jeunes](#) qui vise à prévenir la cyberdépendance en misant sur la promotion des saines habitudes de vie, l'information, la sensibilisation, l'offre de services d'accompagnement et de prévention ainsi que la recherche dans le domaine. Dans cette démarche, les programmes d'aides et la recherche jouent un rôle central pour développer une expertise et ainsi mieux intervenir auprès des jeunes aux prises avec une dépendance.

Proposition 2.4:

La Coalition Avenir Québec propose de financer davantage la recherche et les programmes d'aide liés aux dépendances aux écrans chez les jeunes.

Proposée par le CAL de Huntingdon et d'Arthabaska,
amendée par la Commission politique

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

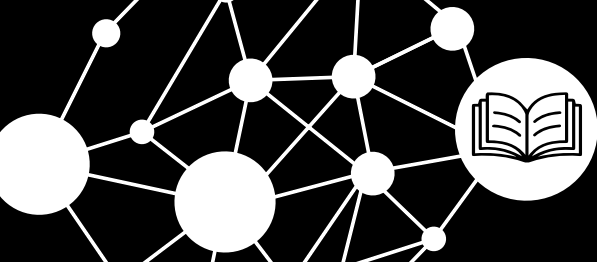
.....

.....

.....

.....

.....



2.5 Offre de cours en présentiel dans les universités

Malgré la fin de la pandémie, plusieurs universités continuent d'imposer à leurs étudiants des cours à distance, parfois avec [plus de 700 étudiants pour le même cours](#). Certains étudiants se retrouvent donc à avoir une majorité de cours à distance, dont certains qui ne sont pas du tout offerts en présentiel, alors que ce n'est pas leur souhait et qu'ils paient les mêmes frais de scolarité que ceux ayant leur cours en présence.

Actuellement, l'offre de cours insuffisante dans certaines universités exclut certains étudiants des rares places en présence dans certains cours. Cet état de fait est profondément inéquitable pour les étudiants qui sont nombreux à préférer les cours en présentiel, et qui devraient y avoir accès pour la totalité de leur cursus s'ils le désirent, comme c'était encore le cas avant la pandémie.

Proposition 2.5 :

La Coalition Avenir Québec propose que les universités québécoises qui dispensent des cours à la fois en présentiel et à distance permettent aux étudiants de suivre un parcours exclusivement en présentiel s'ils le désirent.

Proposée par la Commission de la Relève de la CAQ,
amendée par la Commission politique

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

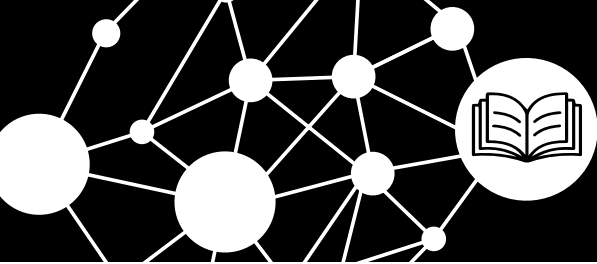
.....

.....

.....

.....

.....



3. Accompagner les Québécois dans la transition numérique

3.1 Littératie numérique des clientèles vulnérables

Les aînés québécois utilisent [de plus en plus](#) Internet et les technologies, que ce soit pour prendre rendez-vous avec un professionnel de la santé, magasiner en ligne ou réserver leur place dans un restaurant. Plus encore, les outils du web leur permettent de briser l'isolement en favorisant leurs interactions sociales.

Néanmoins, plusieurs d'entre eux [peinent toujours à se familiariser](#) avec ces outils. Leur navigation sur le web s'avère souvent plus difficile et parfois même stressante, car [ils ne possèdent pas](#) les compétences numériques nécessaires pour les utiliser. Pourtant, ils pourraient avoir une incidence positive sur leur santé mentale et leur bien-être.

En vue d'aider ce type de clientèles plus vulnérables, ainsi que tous les Québécois qui ont besoin d'aide avec les outils technologiques, divers [organismes publics](#) et [communautaires](#) offrent des guides et des ateliers de formation visant à accroître leur littératie numérique et l'accessibilité aux nouvelles technologies. Ces organismes contribuent donc à rendre les aînés [technologiquement autonomes](#), et suscitent chez eux un [sentiment de plus grande sûreté](#).

Proposition 3.1:

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir les organismes publics et communautaires pour accroître la littératie numérique des clientèles vulnérables.

Proposée par le CAL de L'Assomption et de Sherbrooke,
amendée par la Commission politique

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

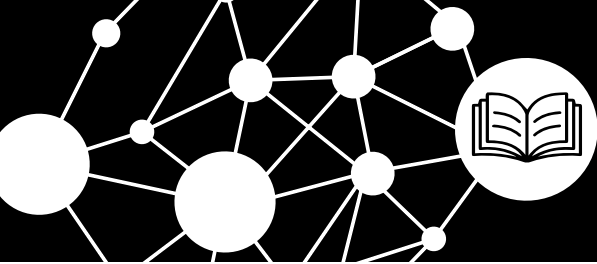
.....

.....

.....

.....

.....



3.2 Accompagnement des clientèles vulnérables

Au cours des dernières années, plusieurs entités publiques ou privées ont annoncé mettre fin à certains de leurs services après les avoir informatisés. L'exemple le plus récent demeure celui des institutions financières, comme le [Mouvement Desjardins](#) qui a récemment annoncé réduire de 30 % son nombre de points de services et de guichets automatiques à travers le Québec d'ici le 31 décembre 2026.

Lorsqu'elles ne sont pas assorties de programmes d'accompagnement, de telles fermetures de services pénalisent les [clientèles plus vulnérables](#), dont les aînés, qui ne sont pas familiers avec bon nombre d'outils technologiques. Sans programme d'accompagnement, bien des usagers sont [laissés à eux-mêmes](#) alors qu'ils bénéficient normalement d'une assistance particulière.

D'où l'importance de ces programmes qui assurent une saine transition entre les services offerts en personne aux usagers et ceux désormais informatisés auxquels ils auront uniquement accès. Cet accompagnement se veut donc une manière de veiller à ce que les clientèles vulnérables comprennent la nature de ces modifications, leurs implications et les nouveaux outils à leur disposition.

Proposition 3.2:

La Coalition Avenir Québec propose que les entités publiques et privées qui informatisent leurs services mettent en place des programmes d'accompagnement pour leurs clientèles vulnérables.

Proposée par le CAL de Pointe-aux-Trembles, Saint-Jean, Arthabaska, La Pinière, Joliette, Huntingdon et la CRCAQ, amendée par la Commission politique

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

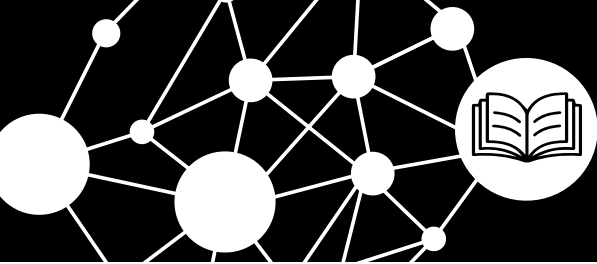
.....

.....

.....

.....

.....



3.3 Réglementation de l'IA

L'intelligence artificielle [contribue positivement](#) à la prospérité du Québec et à la qualité de vie des Québécois. Prometteurs, ces systèmes sont déjà utilisés pour résoudre une diversité de problèmes comme faire des prédictions, émettre des recommandations et prendre des décisions dans le cadre de situations variées.

Par exemple, [ils peuvent](#) sélectionner des candidatures, effectuer des diagnostics médicaux, décider de l'attribution d'un prêt bancaire, effectuer des transactions financières ou choisir qui sera interrogé lors d'un passage aux douanes. Leur utilisation évolue si rapidement qu'elle occupe une place sans cesse grandissante dans des [sphères névralgiques](#) comme l'information, la finance, l'emploi, la santé, la police et la justice.

Toutefois, la vitesse fulgurante avec laquelle se développe l'IA soulève non seulement des bienfaits, mais aussi des risques. Entre autres liés à des [biais discriminatoires](#), au [vol de renseignements personnels](#), à l'[usurpation d'identité](#), au non-respect des [droits d'auteur](#) ou à tout usage susceptible d'être abusif ou malveillant, ces [risques](#) sont bien réels. Alors que [plusieurs chercheurs réputés](#) estiment qu'il est urgent d'encadrer l'IA, le Québec n'est pas à l'abri de ces effets néfastes, dont la montée ne fait que s'amorcer. Voilà pourquoi il est [nécessaire](#) de légiférer en la matière.

Proposition 3.3 :

La Coalition Avenir Québec propose de réglementer l'utilisation des technologies d'IA au Québec et d'adapter la législation actuelle afin de prévenir tout usage discriminatoire ou abusif.

Proposée par le CAL de Pointe-aux-Trembles, Arthabaska, Mirabel, Huntingdon, Châteauguay, Bertrand et Montarville, amendée par la Commission politique

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

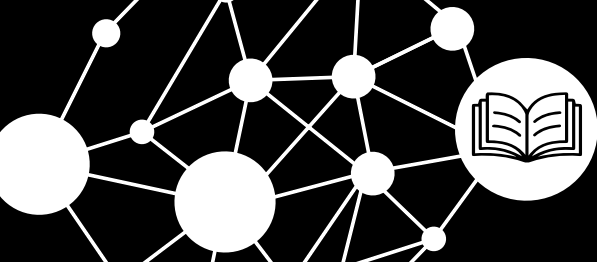
.....

.....

.....

.....

.....



3.4 Lutte à la cybercriminalité

Au cours des dernières années, les fraudes en ligne ont explosé. [Hameçonnages](#), [extorsions](#), [fraudes financières](#), [vols d'identité](#) ou de [renseignements personnels](#) : les stratagèmes des cybercriminels se complexifient de plus en plus et les victimes ne cessent de se multiplier.

Ciblant davantage les mineurs et les aînés dans la société civile, ces activités criminelles n'excluent pas les ministères et organismes du Québec de même que les petites et moyennes entreprises (PME). Selon un [sondage](#) mené par la firme KMPG auprès de 700 propriétaires ou cadres de PME à l'automne 2023, plus de 60 % de ces entreprises ont été victimes de cybercriminalité.

Bien qu'il existe des recours pour les victimes de fraudes numériques, notamment auprès de la [Sûreté du Québec](#), la recherche et le développement demeurent un [outil indispensable](#) dans la lutte à la cybercriminalité. Ils permettent d'accroître nos connaissances sur ces activités criminelles pour mieux les prévenir et les détecter plus rapidement.

Proposition 3.4 :

La Coalition Avenir Québec propose d'accélérer le soutien à la recherche et au développement des connaissances afin d'améliorer la qualité et la performance des outils de prévention, de détection et d'enquête dans le cadre de la lutte à la cybercriminalité.

Proposée par le CAL de Pointe-aux-Trembles, Bertrand et Labelle,
amendée par la Commission politique

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

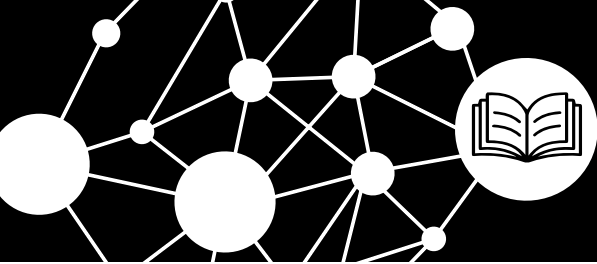
.....

.....

.....

.....

.....



3.5 Revente illégale de billets

La revente en ligne de billets de spectacles, d'évènements et de festivals est un phénomène répandu, qui se fait au détriment de la majorité des Québécois. Des [particuliers](#) achètent des billets seulement pour les revendre à des prix majorés, parfois à l'aide d'[algorithmes](#) leur permettant d'acheter automatiquement un grand nombre de billets. Des plateformes de revente encouragent ce phénomène en hébergeant les revendeurs.

La Loi sur la protection du consommateur interdit depuis 2012 la revente de billets à un prix plus élevé qu'autorisé par le vendeur initial. Cependant, la loi ne s'applique pas aux particuliers. Les dérives sont appelées à s'accroître avec l'arrivée d'outils utilisant l'IA.

Plusieurs sites de vente en ligne, notamment de billets de spectacles ou de transports, utilisent la [tarification dynamique](#), un outil permettant de moduler leurs prix, notamment en fonction de l'heure de l'achat, et même des données géographiques ou démographiques de l'acheteur. Aux États-Unis, certains [commerces physiques](#) comptent même l'instaurer pour s'adapter à la demande. Un encadrement de cette pratique s'impose, compte tenu de la discrimination qu'elle engendre entre les acheteurs d'un même produit.

Proposition 3.5:

La Coalition Avenir Québec propose que le gouvernement s'attaque à la revente illégale de billets en ligne et encadre la tarification dynamique.

Proposée par la Commission politique

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

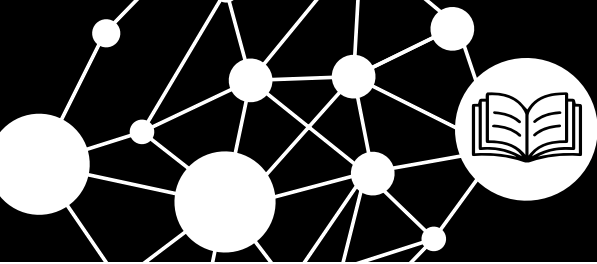
.....

.....

.....

.....

.....



4. La différence québécoise en ligne

4.1 Souveraineté culturelle et numérique du Québec

La souveraineté culturelle constitue la capacité du Québec d’agir lui-même, de façon autonome, pour préserver la culture québécoise et la langue française. À l’ère du numérique, l’État québécois doit non seulement assurer la souveraineté culturelle de notre nation, mais aussi sa [souveraineté numérique](#), soit sa capacité d’agir dans le cyberspace et de faire respecter ses règles par les différents acteurs du monde virtuel.

Lorsqu’on les considère ensemble, les souverainetés culturelles et numériques du Québec impliquent que le gouvernement doit veiller à la protection et à la promotion de la langue française et de la culture québécoise sur les différentes plateformes technologiques et le web en général. Pour y parvenir, il est essentiel que le gouvernement du Québec évalue et mette en œuvre tous les moyens à sa disposition pour assurer [sa souveraineté culturelle et numérique](#).

Proposition 4.1:

La Coalition Avenir Québec propose d’employer tous les leviers pour affirmer la souveraineté culturelle et numérique du Québec.

Proposée par le CAL de Huntingdon et Montarville,
amendée par la Commission politique

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

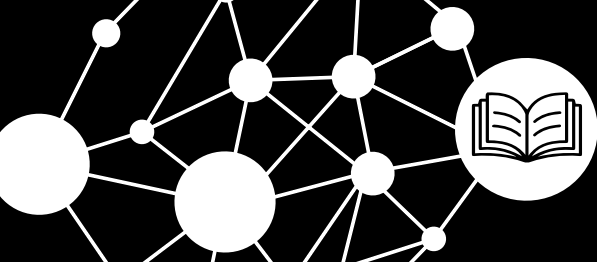
.....

.....

.....

.....

.....



4.2 Découvrabilité des contenus culturels québécois

La [découvrabilité](#) concerne le potentiel de contenus numériques, comme les productions culturelles, à être facilement découverts en ligne, notamment sans en faire précisément la recherche. Ainsi, l'essor des productions québécoises en ligne requiert qu'elles puissent être proposées à un utilisateur et croiser le chemin de ceux susceptibles de l'apprécier lors de leur parcours en ligne.

Or, les algorithmes de recommandation des plateformes numériques, qui se fondent sur les habitudes de consommation de leurs usagers pour leur recommander automatiquement de nouveaux contenus culturels, invisibilisent les contenus québécois en les recommandant peu ou pas du tout, contrairement aux productions anglo-américaines par exemple.

Le risque est qu'à terme, il y ait une [homogénéisation culturelle](#) des contenus numériques à la faveur de la culture anglo-américaine. Pour valoriser notre culture dans le nouvel écosystème médiatique, les contenus culturels québécois doivent bénéficier d'une [place importante](#) sur les plateformes numériques et demeurer [visibles](#), particulièrement [sur le territoire du Québec](#).

Afin de remédier à cette situation, le Québec pourrait garantir certains droits culturels fondamentaux aux utilisateurs québécois, notamment leur droit fondamental à l'accès et à la découvrabilité des contenus culturels québécois de langue française dans l'environnement numérique, ce qui obligerait les plateformes numériques à rendre ces contenus plus facilement découvrables.

Proposition 4.2 :

La Coalition Avenir Québec propose que le Québec inscrive dans la loi le droit fondamental des Québécois à l'accès et à la découvrabilité des contenus culturels québécois de langue française dans l'environnement numérique.

Proposée par la Commission de la Relève de la CAQ et le CAL de Chambly,
amendée par la Commission politique

Notes

.....

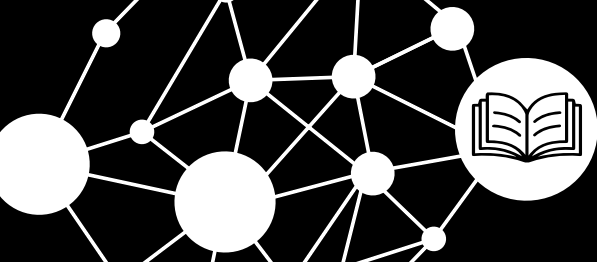
.....

.....

.....

.....

.....



4.3 Contenus culturels québécois sur les plateformes numériques

À la suite d'un partenariat conclu entre l'organisme sans but lucratif [Les Produits du Québec](#), qui est soutenu par le gouvernement du Québec, et le géant de la vente en ligne Amazon, les produits québécois sont maintenant [mis en évidence](#) sur cette plateforme. Ils sont ainsi plus facilement repérables.

Comme les plateformes de vente en ligne, les plateformes numériques pourraient mettre davantage de l'avant les contenus culturels québécois. Cette mise en évidence augmenterait d'autant plus leur découvrabilité, ce qui favoriserait le rayonnement de la langue française et de la culture québécoise.

Proposition 4.3:

La Coalition Avenir Québec propose que le Québec collabore avec les plateformes numériques existantes pour mettre en place des sections dédiées aux contenus culturels québécois et ainsi augmenter leur découvrabilité.

Proposée par le CAL de Huntingdon, d'Arthabaska, de Pointe-aux-Trembles et de Chambly

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

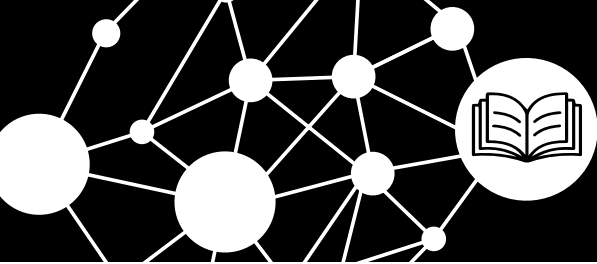
.....

.....

.....

.....

.....



4.4 Médias locaux et régionaux

Les [difficultés financières](#) et les [compressions de postes](#) auxquelles sont confrontés les [médias locaux et régionaux](#) depuis plusieurs années ne laissent personne indifférent. Trop souvent, ces difficultés se traduisent malheureusement par la [fin de leurs activités](#).

Jouant un rôle déterminant dans l'état de santé démocratique des communautés, ils offrent souvent une [vitrine essentielle](#) aux entreprises locales, aux décisions politiques municipales et aux événements culturels régionaux. Pour assurer la préservation de ces médias, il faut s'assurer qu'ils obtiennent [toute l'aide nécessaire](#), principalement pour réaliser leur transition de l'écrit au numérique.

Proposition 4.4:

La Coalition Avenir Québec propose d'assurer le maintien des médias locaux et régionaux, notamment au format numérique.

Proposée par le CAL de Marie-Victorin et de Verchères

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Faire plus. Faire mieux.

